

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-427

présenté par

M. Chassaigne, M. Maillot, M. Peu et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine - NUPES

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	200 000 000	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	200 000 000
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	200 000 000	200 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'augmenter de 200 millions les crédits dédiés à l'enseignement professionnel sous statut scolaire.

Nous nous opposons totalement à la réforme de l'enseignement professionnel telle qu'elle a été présentée par le président de la République.

La seule ambition d'une employabilité immédiate nous apparaît contraire à l'intérêt des étudiants et du pays. En effet, le marché du travail, en perpétuelle évolution, nécessite de pouvoir se former tout le long de sa vie et de bénéficier de bases complètes pour pouvoir évoluer dans sa vie professionnelle. La vision de court-terme de l'enseignement professionnel qui nous sera soumise par le Gouvernement revient à répondre aux besoins immédiats des entreprises, sans se soucier de l'avenir. De plus, la mission de l'Ecole est aussi de former des citoyennes et citoyens, sans les restreindre à leur statut de main d'œuvre au service des entreprises du bassin d'emploi. L'enseignement professionnel est une voie d'excellence si l'on donne aux établissements les moyens de fonctionner correctement et si l'on valorise les métiers auxquels il forme. Il ne s'agit pas d'opposer l'entreprise à l'école, mais bel et bien de rappeler les missions de l'enseignement professionnel. L'enseignement professionnel doit être l'affaire de l'enseignement scolaire, pas du patronat.

Afin de se conformer aux obligations de la LOLF et aux règles de recevabilité des amendements, l'amendement est ainsi rédigé :

l'action 3 (enseignement professionnel sous statut scolaire) du programme 141 (Enseignement scolaire public du second degré) est abondé en AE et en CP de 200 millions d'euros

Ces crédits sont prélevés en totalité à l'action 09 (fonctionnement des établissements) du programme 139 (enseignement privé du premier et du second degrés)